



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

الدم ببعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
سوي سرا جنيف

Vérifier au prononcé

DECLARATION DE M. AHMED MOHAMED ABRO
MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
A L'OCCASION DE LA SOUMISSION DU RAPPORT NATIONAL
DE LA SUEDE

*HUITIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL
DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL*

GENEVE

07 MAI 2010

Monsieur le Président,

Djibouti souhaite une chaleureuse bienvenue à la distinguée délégation de la Suède et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous notons le caractère participatif et ouvert du processus d'élaboration du rapport et la richesse des informations fournis quant aux mesures prises et aux efforts engagés en vue de la réalisation des nombreuses prérogatives liées à la promotion des droits de l'Homme.

Monsieur le président,

Nous reconnaissons avec le gouvernement suédois que les plans d'action nationaux pour les droits de l'homme soit une méthode appropriée surtout lorsque ceux-ci sont régulièrement évalués et révisés en conséquence.

La mise en place d'une délégation aux droits de l'Homme qui a pour mission prioritaire d'œuvrer dans ce sens est à saluer, les résultats obtenus sont là pour illustrer, la Suède figure effectivement à un rang élevé dans beaucoup de comparaisons internationales du niveau de vie global y compris l'indice du développement humain du PNUD.

Nous avons lu avec intérêt les informations relatives quant aux méthodes utilisées pour donner juridiquement effet dans la loi suédoise aux conventions internationales, mais elles ne sont apparemment pas suffisantes comme l'ont réitéré à plusieurs reprises les organes des traités.

Le Comité des droits de l'Homme a exprimé sa préoccupation quant à l'absence des modalités d'application des normes du Pacte dans la législation nationale. Le Comité des Droits de l'Enfant et le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels ont exprimés des préoccupations analogues.

Quelles mesures la Suède compte-t-elle prendre pour répondre à ces préoccupations ?

Nous accueillons avec satisfaction le fait que la Suède a fait du combat contre la discrimination raciale une priorité et a développé un plan d'action dans ce sens en particulier dans les méthodes d'enquête et les dommages et intérêts accordés aux victimes.

Nous demeurons cependant préoccupé par l'absence de dispositions pénales interdisant les organisations qui encouragent et attisent la haine raciale.

Nous encourageons la Suède a redoublé d'effort dans son combat contre la discrimination raciale et a faire preuve de la plus grande vigilance à l'égard des organisations qui se donne pour mission de promouvoir la haine.

Nous recommandons à la Suède de mettre en place une institution nationale des droits de l'Homme indépendante conforme aux Principes de Paris.

Je vous remercie Monsieur le Président.